

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 OCTOBRE 2011

Le conseil municipal a été convoqué le 6 octobre 2011 en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
3. Fiscalité de l'urbanisme : avis du conseil municipal
4. Transaction foncière : cession de terrain communal
5. Alignements de voiries : approbation du plan et régularisation
6. Travaux de voiries : choix du prestataire
7. Extension du réseau public d'électricité : avis du conseil municipal
8. Restaurant scolaire : réorganisation du service
9. ACMSH : avenant à la convention de prestations de services
10. Décision modificative n°1 au budget 2011
11. Remise gracieuse de pénalité de retard : avis du conseil
12. Classement sonore des infrastructures terrestres : avis du conseil
13. CNFPT : vote d'un vœu
14. Informations et questions diverses.

Etaient présents :

François Noblot, Jean-Paul Fauconnet, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Nancy Molières, Clément Continant, Denis Philippe Arnaud Paulet, Robert Besançon, Cristelle Chantier, Anne-Marie Frère, Yannick Laurent, Patricia Honnet, Ninetta Nuninger, Nicolas Mennetrier, Alain Kanarosky, Robert Cohen, Anita Pinet

Absents excusés :

Christine Robillard donne pouvoir à François Noblot
Eddy Godon
Geneviève Muller

Après avoir approuvé le compte rendu de la réunion du 7 juillet 2011 et nommé un secrétaire de séance en la personne de Robert Cohen, le conseil municipal, sur proposition du maire prend les décisions suivantes :

- ✚ il décide d'instaurer la taxe d'aménagement qui résulte de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, et qui vient se substituer entre autre à la taxe locale d'équipement. Le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 3.5 %, sachant que le calcul est différent de la TLE qui était fixée à 4 %,
- ✚ il décide de ne pas instituer la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux, qui résulte de la loi de 2006 portant engagement national pour le logement.
- ✚ il accepte de céder à Mr Dussault et Mlle Bodio la parcelle communale cadastrée AR 312 au prix de 85 € ht le m2, sachant que les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- ✚ il retient le principe de fixer :
 - à 1 € symbolique les transactions antérieures à la date de la délibération et qui interviennent à titre de régularisation, rue de Champêtre, rue de Riancey, rue Pasteur, et rue aux Mûres.
 - à compter du 1^{er} janvier 2012, le prix du m2 à acquérir ou à céder dans le cadre d'alignements de voirie à 30 % du m2 à bâtir avec un maximum de 15 €
- ✚ il accepte par ailleurs le plan d'alignement des rues du Calvaire et de la Jonchère (pour partie) tel qu'il a été établi et figurant dans le dossier d'enquête publique, pour lequel le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.
- ✚ il choisit la proposition de la société Roussey pour un montant de 272 525.16 € ttc pour les travaux d'aménagement à réaliser rue de la Jonchère et rue du Calvaire, qui commenceront le 2 novembre 2011 pour une durée d'un mois et demi.
- ✚ il refuse de financer une demande d'extension du réseau de distribution publique d'électricité allée du Château, dont la charge communale est fixée à 1 329.96 €, au motif qu'il a déjà financé par délibération du 2 février 2010 le même type d'opération pour la même propriété.
- ✚ il approuve la nouvelle réorganisation et les nouveaux plannings du personnel d'intendance et d'entretien de locaux, pour répondre aux besoins engendrés par l'ouverture du restaurant scolaire qui prévoit l'ouverture d'un self service pour les élèves de primaire. Celle-ci se traduit par l'augmentation du temps de travail de 3 emplois contractuels, et par la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à 25/35^{ème} en remplacement d'un emploi contractuel.
- ✚ il accepte le renouvellement de la convention de prestation de services à passer avec la CAF pour la période 2011-2013.

- ✚ il vote la décision modificative n°2 au budget 2011 qui comprend une mise à jour de l'actif, des virements de crédits à la section de fonctionnement et l'inscription de crédits complémentaires suite au dépassement de l'enveloppe réservée pour les travaux de voiries et l'acquisition de véhicules, sachant qu'il ne s'agit pas de crédits nouveaux, mais de crédits non utilisés suite au report de projets sur 2012 (giratoire à Grange l'Evêque, révision du PLU)
- ✚ il suit la proposition de Mme Le Percepteur d'accorder une remise gracieuse à un contribuable qui s'est vu attribuée une majoration pour s'être acquitté de sa TLE avec retard.
- ✚ il émet un avis favorable aux projets d'arrêtés de Mr Le Préfet portant classement sonore des infrastructures terrestres présentes sur le territoire de Saint Lyé
- ✚ il vote un vœu qui consiste à demander au parlement que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Informations et questions diverses :

Le Maire donne les informations suivantes :

- il fait part d'une réunion à laquelle il a assisté relative à la gestion des risques d'inondation et au projet de réviser le PPRI, avec pour objectif de réaliser pour 2013 un plan des territoires inondables
- il informe le conseil du projet de l'Etat de réviser la valeur locative des locaux professionnels et de sectoriser pour permettre l'application d'une grille tarifaire au 1/1/2014
- il relate le nouveau courrier de Mme Dehan qui sollicite le retrait du sens interdit allée du Château – il convoque la commission circulation le 7 novembre prochain pour procéder à un nouvel examen de sa demande
- il donne le résultat de la consultation pour l'acquisition des véhicules – c'est le garage Renault Star qui est retenu pour un kangoo qui sera attribué au policier municipal – Troyes Poids Lourds livrera un camion tribenne Renault pour le service technique en remplacement des véhicules trop anciens pour être réparés
- il invite le conseil à retenir la date de la prochaine réunion qui aura lieu le 14 décembre
- pour répondre à l'interrogation de certains élus, le maire précise qu'il n'a aucune nouvelle sur le projet du CPI de renouveler leur véhicule, comme prévu au budget

François Noblot :

- il fait un point des travaux de construction du restaurant scolaire sachant que l'objectif est d'ouvrir la structure le 2 janvier 2012
- il continue de travailler avec Patricia Honnet sur la réfection de la façade de la fleuriste pour présenter un dossier à l'architecte des bâtiments de France, sachant qu'il y a une urgence sur la façade du passage entre les deux bâtiments
- dans le cadre du projet d'aménagement du cimetière, il a signé un ordre de service pour que soient installés pour le 1er novembre une table de cérémonie, un banc et une bordure autour du jardin du souvenir
- il doit rencontrer deux entreprises pour obtenir une évaluation pour procéder à la réfection du chemin qui mène au trou à pêche de Barberey . Il en profitera pour faire estimer la réfection du chemin de Montherlant

Jean-Paul Fauconnet :

- le projet d'aménager la zone de l'Arcade par un particulier est abandonné
- une entreprise devrait prochainement déposer un permis d'aménager pour la construction d'une centrale à béton – il rassure le conseil en précisant qu'il veillera tout particulièrement à l'examen de ce dossier, qui risque d'amener plusieurs types de pollution, sans compter le trafic routier et les conséquences sur la voirie utilisée
- il fait part d'un projet de lotissement avec 24 lots à côté du cimetière
- il fait part d'un refus pour un permis d'aménager à Grange l'Evêque dans la mesure où le découpage du terrain prévoyait des parcelles de 750 m2, alors que la surface minimale pour construire a été fixée à 800 m2 sur le hameau
- la commission fleurissement se réunira le 25 octobre pour l'attribution des récompenses

Nancy Molières précise qu'elle commence la préparation du marché de Noël qui aura lieu sur la place de l'église

Françoise Nida indique au conseil que le prochain bulletin va être prochainement distribué, et ce par deux agents de la commune en dehors de leur temps de travail. Elle ajoute que les dossiers de demandes de subventions pour 2012 sont prêts pour les associations.

Robert Besançon fait remarquer que le dépôt sauvage d'ordures qu'il a constaté voie de la Tomelle, qui s'était « arrangé » est redevenu en libre accès, dans la mesure où la grille a été arrachée. Jean-Paul Fauconnet répond qu'un courrier a déjà été fait au propriétaire qui a beaucoup de mal à maîtriser l'accès. Le policier municipal sera chargé de surveiller l'évolution de ce dossier.

Patricia Honnet souhaite connaître la raison pour laquelle les bennes ont été enlevées de la rue de Montherlant. Mr le Maire répond que c'est à la demande du prestataire suite à un contrôle de sécurité. Les bennes se situaient en dessous de la ligne haute-tension ce qui est interdit et dangereux. Il cherche un autre emplacement.

Nicolas Mennetrier signale des carreaux cassés dans la salle des fêtes ce qui devient dangereux pour les usagers. Mr Noblot va donner les instructions pour régler le problème.

Alain Kanarosky :

- il précise que le marché de Noël de Grange l'Evêque est fixé au 11 décembre
- il demande une réflexion urgente sur les conditions de sécurité dans la traversée du hameau suite au report du giratoire en 2012 – il convient avec Jean Paul Fauconnet de se retrouver sur place pour tenter de trouver des solutions immédiates et peu onéreuses
- il déplore les feux répétés et les dépôts sauvages sur le hameau
- il fait part de son inquiétude quant à l'état du marronnier dans la cour de l'école primaire et du risque encouru à le laisser en l'état, malgré que des professionnels semblent affirmer qu'il n'y ait aucun danger

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

Marcel SPILMANN